

LE MADAWASKA

Dept. Public Works of N.B.
L'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N.B. Avril 24 1924

J. G. BOUCHER, rédacteur



PAR OU COMMENCER...

Nous devons en toute justice féliciter nos officiers tant de douanes que de prohibition, car depuis quelque temps, ils font du travail et ont un résultat qui en vaut la peine. Ils ont saisi pour plusieurs milliers de piastres de liqueurs depuis quelques semaines, et ont montré eux-mêmes combien nous avions raison de dire que si les inspecteurs voulaient ou n'étaient pas empêchés, ils pourraient obtenir des résultats.

En somme, donc, nos officiers font la lutte à ce qui est convenu d'appeler des "bootleggers". Ils font du bon travail, mais nous croyons qu'ils ne font pas la lutte à tous les bootleggers, il y en a qui échappent à leur surveillance, les uns parce qu'ils ne tombent pas sous leur "jurisdiction" et les autres... on se demande pourquoi.

Il sont nombreux en effet et d'ordre bien différent, les bootleggers dans notre province.

Bootleggers: ces fabricants de "bagosse" et de "flacatoune" qui fabriquent un produit qui empoisonne plus qu'il n'enivre; bootleggers: ces vendeurs du gouvernement qui malgré les lois, qu'ils devraient être les premiers à respecter, vendent au verre et à la bouteille sans loi ni contrôle; bootleggers: ces médecins qui prescrivent à des gens qui ne sont pas malades, parce que cela leur rapporte quelques piastres; bootleggers: ces hommes publics qui empêchent la loi d'être observée parce que cela fait leur affaire politique ou aide à garnir leur gousset; bootleggers: certains magistrats, certains "Crown Prosecuteurs" qui s'arrangent pour que les causes se règlent sans évidence en cour et pour qu'il n'y ait jamais de seconde offense; bootleggers: aussi ces inspecteurs qui reçoivent de l'argent ou d'autres faveurs pour laisser le commerce infâme se pratiquer impunément par ceux qui peuvent payer pendant que les petits sont malmenés.

On nous assure que dans une certaine paroisse les vendeurs de contrebande ont promis de cesser leur commerce illicite si on voulait faire le vendeur du gouvernement suivre la loi. Avaient-ils bien tort? Le vendeur du gouvernement qui vend l'alcool au verre ou à la bouteille, qui débite la Frontenac à la douzaine et nomme même des sous-agents pour augmenter son commerce, n'est-il pas un casseur de loi, n'est-il pas un bootlegger sans scrupule, lui qui profite de son influence ou de l'influence de hauts placés pour se moquer de la loi? Pourquoi les autres amateurs de ce triste commerce se gêneraient-ils? N'ont-ils pas raison, jusqu'à un certain point, de crier à la persécution si on les dérange pendant que l'autre fait tout ce qui lui plaît.

On fera ce que l'on voudra, on montrera une activité remarquable, on aura même des résultats encourageants, tant qu'on lui permettra d'être le plus grand casseur de loi du pays, on ne fera croire à personne que l'on veut faire appliquer la loi. Le premier homme qui doit être pris, le premier homme que l'on doit forcer à respecter la loi c'est le vendeur, car c'est lui qui est officiellement le représentant du gouvernement, l'agent de celui-ci pour la distribution, dans l'ordre de la nécessité, de l'alcool sous toutes ses formes.

Que nos officiers continuent leur beau zèle, qu'ils fassent leur devoir suivant leur serment d'office, mais qu'ils ne laissent pas le vendeur se moquer d'eux sous prétexte qu'il a la haute protection de monsieur untel ou untel, car ce grand monsieur à la haute protection n'est qu'un vulgaire bootlegger.

LE DUALISME CANADIEN

DEUX NATIONS AU CANADA

La "nation canadienne", c'est une formule aussi équivoque que populaire, car nous n'avons pas au Canada une nation, mais bien deux, deux peuples, deux civilisations, deux Canadas: l'un français et l'autre anglais. Les Français, d'une descendance commune, races diverses, les Anglais forment plutôt un amalgame de races diverses. Les Français, fortement concentrés dans le bloc solide du Québec, sont un tout compact; les Anglais, au contraire, se voient disséminés de l'Atlantique au Pacifique. Chez les Français, l'organisation que viennent fortifier les liens religieux, est de beaucoup supérieure à celle de la nation anglaise où est loin de régner la même unité de religion. Et ce qui constitue pour le Français du Canada une situation à part, c'est qu'il s'est vu arraché aux influences d'outre-mer. Il y a à peine cinq générations, les contacts avec la métropole ont été interrompus; depuis, la Révolution de 1789 qui a persécuté et ridiculisé la religion catholique, et en 1905, la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat qui a exilé les prêtres, n'ont fait qu'augmenter encore les distances; les Anglais, au contraire, vivent continuellement sous l'influence britannique et américaine. Enfin, la race française forme comme un îlot au milieu de l'immense mer des peuples anglais de l'Amérique du Nord. Tous ces facteurs ont contribué à dégager fortement la personnalité canadienne-française; et, c'est ce que peut trop facilement oublier le peuple anglais qui, malgré une population deux fois plus forte, est loin d'avoir le même souci de sa solidarité nationale.

Nous avons donc deux nations au "sein d'un seul état". Et maintenant, un simple coup d'oeil jeté sur l'histoire de l'Europe moderne suffit pour nous convaincre que les chocs entre différentes races peuvent parfois avoir des conséquences inattendues. C'est si facile de donner libre à des passions dangereuses. N'est-ce pas pour cette raison que nos hommes d'Etat et nos citoyens ont dans notre pays de si lourdes responsabilités? La tentation peut venir à toute heure de jouer avec le feu. Ainsi, nous ne connaissons jamais assez bien

LA LEGISLATURE PROVINCIALE

LE PREMIER MINISTRE FAIT UNE REVUE DE LA SITUATION POLITIQUE

Fredericton, 9 avril. — L'hon. P.-J. Veniot a fait ce soir une revue générale de la situation financière de la Province dans son discours sur le budget. Le Premier Ministre est toujours éloquent, mais aujourd'hui, il le fut encore plus que d'habitude en faisant l'examen des arguments et des critiques de ses adversaires.

M. Veniot a la facilité de faire une analyse toujours claire et précise des chiffres. Il le démontra une fois de plus cet après-midi lorsqu'il prit exception aux alléguations de l'Opposition en rapport avec les responsabilités concernant l'augmentation de la dette provinciale.

En déduisant les obligations contractées par l'ancien gouvernement se montant à plus de \$1,000,000 en considérant les dépenses pour le Hydro comme un intérêt comportant certaines obligations, le tout à part du montant dépensé pour le Valley Railway, la seule augmentation considérable de la dette fut environ \$1,800,000 dépensés sur les routes fédérales et environ trois millions et demi sur points permanents.

Le Premier Ministre se déclara fermement en faveur de la prise en possession du Valley Railway par le gouvernement fédéral et est d'opinion qu'il n'y aurait aucune difficulté en ce sens si l'embranchement proposé par le gouvernement fédéral est construit jusqu'à Vanceboro.

Référant aux pouvoirs d'eau, le Premier Ministre dit: "Je veux dire à cette Chambre et à la Province que le gouvernement du jour ne donnera absolument aucune considération à ce que ces pouvoirs soient développés ou possédés par des compagnies privées. Notre politique est de développer les pouvoirs du Grand Sault et rien de la part de l'Opposition nous induira à changer notre politique".

Les références du Premier Ministre aux accusations contre l'ad-

ministration du Département des Travaux Publics par MM. Stewart, Diotte et Flewelling, furent remplies de détail et M. Veniot soumit les documents démontrant que leurs alléguations étaient déraisonnables et trompeuses.

AUGMENTATION DE LA DETTE

La dette publique a augmenté depuis le 31 octobre 1916, comme suit:	
Ponts permanents	\$3,161,000
Emprunts pour chemins remboursables par les revenus d'automobiles	2,950,000
Emprunts pour chemins sous l'aide Fédérale	1,756,000
Jordan Memorial Sanatorium	25,500
Petite vérole	30,000
Dette flottante, ancien gouvernement	789,000
Dette flottante, gouvernement actuel	800,000
Constructions, Carrières, etc.	103,500
Développement des pouvoirs d'eau	3,050,000
Construction du Valley Railway	1,700,000
Intérêts du Valley Rr.	752,000
Total	\$15,511,003
Moins le montant remboursé par le gouvernement actuel	1,459,717
Augmentation nette depuis octobre 1916	\$14,051,286

De cette augmentation le gouvernement actuel dû émettre des obligations, contractées par l'ancien gouvernement mais pour lesquels montant l'ancien gouvernement n'avait rien prévu; aussi pour des contrats donnés mais non complétés ni payés par l'ancienne administration, ainsi que pour l'accumulation de leur dette flottante, le tout en date du 31 mars 1917.

Suite à la page 6

LE TRAITE DE PARIS

Allons aux origines de notre pays pour nous rappeler que les Français ont vécu au Canada deux fois plus longtemps que les Anglais. En effet, le Traité de Paris, qui céda le Canada à la Grande-Bretagne, est juste à mi-chemin entre la fondation de Québec en 1608 et la fin de la "grande guerre" en 1918.

Ce Traité de Paris mit l'Angleterre en présence d'un problème nouveau et des plus importants. Jusque-là, l'empire s'était toujours développé par des moyens pacifiques et par la colonisation plutôt que par la conquête. Et tout à coup, il se trouva en possession d'un immense territoire. Ce qui ajoutait à la difficulté, c'est que ce territoire était depuis longtemps découvert et colonisé par une autre grande nation européenne, surtout quand cette nation pouvait elle-même se réclamer d'une civilisation aussi ancienne sinon plus que celle de l'Angleterre. Que faire de ce territoire et de ses habitants? Le problème était difficile à résoudre; il ressemblait fort à celui qu'on avait dû régler lors de l'acquisition de l'Acadie, cinquante ans auparavant. L'Angleterre ne sut que faire et brouilla le problème; faillit pas répéter les fautes du passé, et le désir des autorités britanniques était de donner à cette colonie ancienne nouvellement acquise importance, car elle touche au fond même du dualisme d'aujourd'hui. Il est bon, pour nous éclairer, d'étudier tant soit peu les conditions de l'époque. A la conquête, il y avait à peu près au Canada 70,000 Canadiens-Français. Tous pouvaient retourner en France car le Canada aurait souffert de la dépopulation. Mais c'était trop attirer des colons de langue anglaise. Aussi le gouvernement ordonna de publier leur mise en vente dans les vieilles colonies. Ainsi fut aucun mouvement sérieux ne se dessina; les années s'écoulèrent et canadienne. Les seuls Anglais qui vivaient au Canada faisaient partie de la garnison ou appartenaient à ces centaines de marchands canadiens restés toujours une colonie française sous la domination française. Cependant, il ne faut pas oublier qu'au cours de la domination Française d'Europe étaient des ennemis traditionnels; les Anglais et les vint à se déclarer, et le Canada, peuplé de Français, pouvait échapper à l'empire britannique. Que faire alors? Une seule chose: déléguer les Canadiens-français de leur ancienne allégeance. Et les Français furent donc, comme avant la conquête, gouvernés en grande partie par le gouvernement et son conseil. On devait respecter leur religion, leur langue, leurs coutumes et même leurs lois; on se contenta d'introduire le droit criminel anglais, de beaucoup plus hu-

A suivre à la page 2

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social: MONTREAL
Capital autorisé \$5,000,000.00
Capital payé et Réserve \$4,500,000.00
131 Succursales dans les Provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

10.- Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3 p.c., d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.
20.- En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces Messieurs examinent les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.
30.- Pour la commodité de tous, les dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.00) sont acceptés au département d'épargne.
Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.
Succursale à Edmundston:
Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage.
F.-H. BOURGOIN, gérant local.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Service quotidien de trains à passagers sur le C. N. R.

Une assemblée régulière de la Chambre de Commerce a eu lieu jeudi après midi, le 17 courant, dans le bureau de la ville sous la présidence du Dr. Laporte. Après lecture et adoption des minutes des assemblées précédentes (spéciales et de l'Exécutif), on vint aux affaires régulières et le Président informa la Chambre qu'au prochain changement des trains sur le C. N. R., nous aurions un service quotidien de trains à passagers avec Pullman entre Edmundston et Québec. On se rappelle qu'il y a quelque temps la Chambre de Commerce tenait une assemblée spéciale, à laquelle Monsieur Griffin, Surintendant était présent, dans le but de discuter la question du service de trains à passagers et de s'entendre afin d'obtenir un meilleur service. Le public appréciera: sans doute les efforts de Monsieur Griffin et de la Chambre de Commerce sous ce rapport.

La question du chemin de Campbellton revint de nouveau sur le tapis et le Secrétaire donna lecture des dernières correspondances échangées en rapport avec ce projet. L'honorable M. Dugal proposa alors secondé par M. T. Richards, Jr., que le secrétaire soit autorisé d'écrire au Gouvernement pour leur demander de bien vouloir nous informer lorsqu'ils voudront nous informer lorsque cette question viendra devant le cabinet pour étude et considération afin que notre Chambre puisse se faire représenter et expliquer nos raisons au Gouvernement avant que la question du tracé soit décidée d'une manière définitive.

On discuta ensuite la question du char de maille sur le C. N. R., et il fut proposé que l'on écrive au Maître Général des Postes pour lui demander de faire continuer ce char à Edmundston au lieu de le laisser à Monk. On décida aussi de soumettre cette affaire à notre député au fédéral, Monsieur Pius Michaud, afin qu'il nous accorde son concours auprès des autorités.

Le Dr. Laporte suggéra qu'il serait opportun pour la ville de faire faire des plaques indiquant le nom des rues, et de numéroter les maisons, ce qui serait sans doute une bonne amélioration. Il suggéra également que la ville devait faire placer aux limites de la ville et à différentes intersections des plaques indicatrices pour les automobilistes indiquant

NOUVELLE INDUSTRIE A EDMUNDSTON

Elle viendrait s'établir ici pour préparer les dormants de chemin de fer.

RUMEURS

Il n'y a rien d'officiellement annoncé, mais nous apprenons de Québec, de source bien informée qu'Edmundston serait sur le point de voir surgir une nouvelle industrie dans ses limites. M. Rudolph Boez, de Regina, Saskatchewan, connaissant les immenses réserves de bois franc qui existent dans cette partie du pays et sachant les nombreux avantages qu'Edmundston possède de comme site de développement pour cette industrie, se proposerait d'établir ici d'importantes usines pour la préparation des dormants de chemins de fer, semblables à celles que l'on opère avec succès dans la Colombie Anglaise.

M. Boez a découvert, dit-on, un procédé pour le traitement du bois nécessaire à la fabrication des dormants. La compagnie est entrée en pourparlers avec la Compagnie du Pacifique Canadien et les Chemins de Fer Nationaux, dans le but de s'assurer d'importants contrats. En plus des usines qui sont en opération dans la Colombie Anglaise et de celles projetées à Edmundston, ce serait l'intention de M. Boez d'en établir de semblables à Québec et à Howilton, Ont.

Outre la matière première, facile d'accès, que l'on trouve en grande quantité sur les parcours des chemins de fer qui convergent vers notre ville, cette industrie trouvera ici un site idéal pour l'établissement des usines et un point de distribution de première classe.

EXPOSITION

L'Exposition des Ouvrages faits par les élèves de l'École du soir, aura lieu vendredi soir dans la salle de Réception de l'École Publique. Les portes seront ouvertes aux visiteurs de 8 à dix heures. Bienvenue à tous.

La direction et la distance pour différents endroits, etc., comme la chose se voit ailleurs. Après discussion des affaires de routine la séance fut levée.